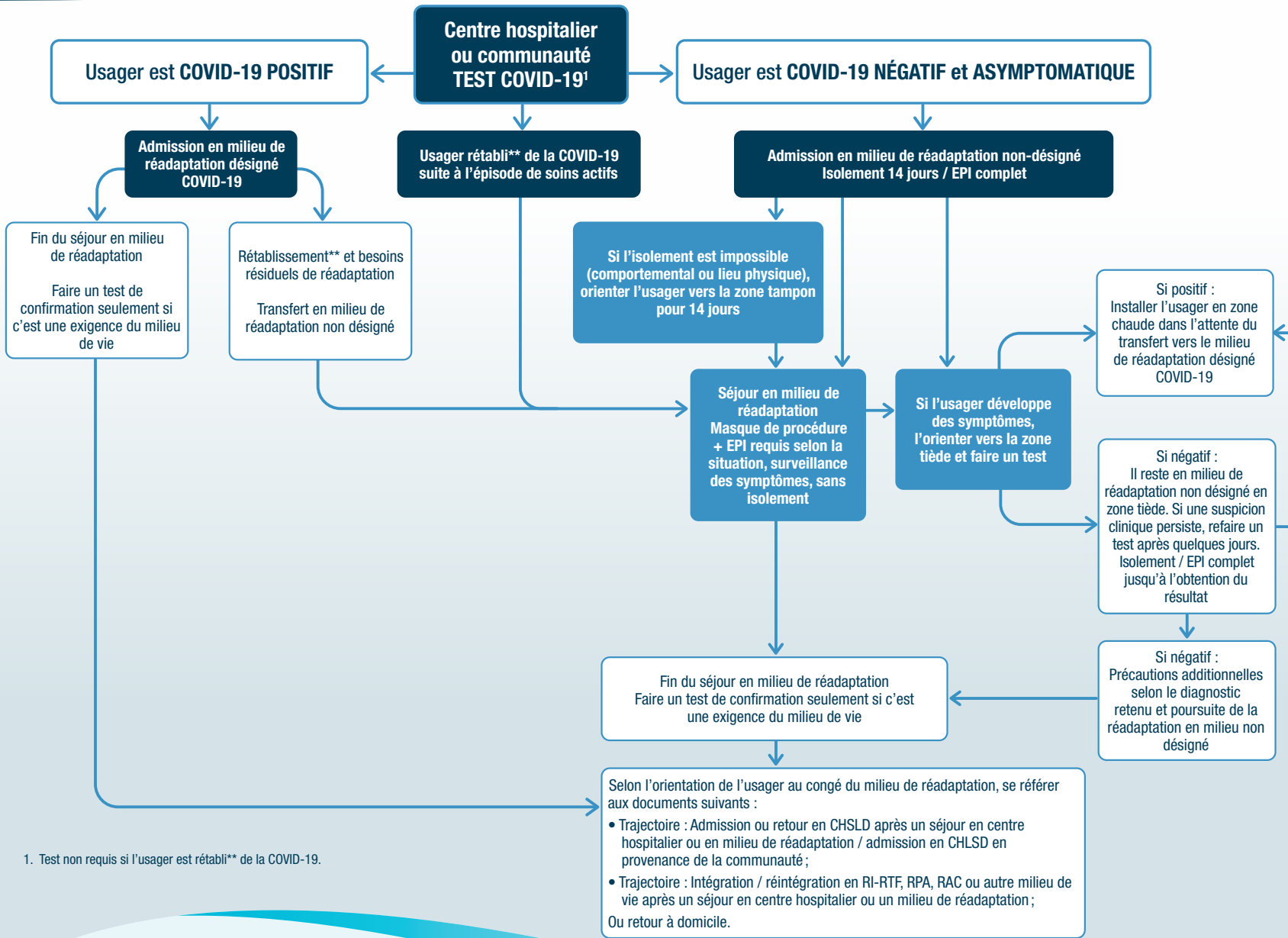


Trajectoire pour l'admission et le séjour en milieu de réadaptation désigné et non-désigné (déficience physique, santé physique et réadaptation modérée)



- **Critères pour le rétablissement de la personne :**
- Période d'au moins 14 jours après le début de la maladie aiguë (CIDRAP, 2020) ou 21 jours pour les usagers sous corticostéroïdes, les immunodéprimés et ceux aux soins intensifs ;
 - Absence de fièvre depuis 48 heures, sans prise d'antipyrétique ;
 - Absence de symptômes aigus depuis 24 heures ;
 - PCR négatif sur au moins deux échantillons respiratoires consécutifs prélevés à 24 heures d'intervalle après la résolution de la maladie aiguë.

1. Test non requis si l'usager est rétabli** de la COVID-19.

20-210-120W (22/05/2020)